

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale  
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

**Décision n° 87554 du 4 novembre 2013 portant attribution  
du certificat de formation à l'encadrement opérationnel**

NOR : INTJ1327322S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4136-1 et suivants;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie, notamment son article 24;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2010 fixant les titres professionnels et la qualification exigés pour la promotion des sous-officiers de gendarmerie aux grades de maréchal des logis-chef et d'adjudant-chef,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le certificat de formation à l'encadrement opérationnel (CEFEO) est attribué par équivalence, à compter du 18 octobre 2013, par ordre alphabétique, aux musiciens de 3<sup>e</sup> classe dont le nom suit:

|                  |        |
|------------------|--------|
| Bercet Nicolas   | 213749 |
| Brocart Philippe | 307145 |

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 novembre 2013.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le colonel,*  
*adjoint au sous-directeur des compétences,*  
E. LE CALLONNEC